

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Délibération 037-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué dix-sept septembre
deux mille vingt-quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Rudy BLANC, Julie CARRE, Caroline GROMIER, Lydie LEROY, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Lucas ARTICO (pouvoir donné à Rudy BLANC)
Fabrice COLLETTE (pouvoir donné à Jean-René BENOIT)
David FARINHA DE SOUSA (pouvoir donné à Mickaël VALESCH)

Secrétaire de séance : Lydie LEROY

Nombre de Membres : 11

En exercice : 10

Suffrages exprimés : 10

Votes pour : 4

Votes contre : 2

Abstention : 4

OBJET : Avis de principe sur la création d'une microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau du Menet

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a rencontré le dirigeant de la SAS des Nants afin d'évoquer les projets d'aménagement hydroélectrique potentiels sur le territoire du Planay. A ce titre, il a été évoqué le projet d'aménagement hydroélectrique sur le ruisseau du Menet.

L'implantation du projet nécessiterait l'occupation des parcelles communales suivantes : C413, C941, C942, C947, C948 et C459.

Ce projet a l'avantage d'être entièrement sur une emprise foncière communale avec des débits suffisants pour permettre une exploitation très satisfaisante.

Le maire présente les principaux aspects du projet résumés ci-après :

- Débit très constant entre 100 et 160l/s avec un minimum mesuré à 50L/s
- Chute exploitable intéressante : 180 m
- Faible linéaire de canalisation : environ 500 m en diamètre 25 cm
- Production significative à l'échelle locale 1100 MWh, soit l'équivalent de 50 à 60 % de la consommation des ménages du Planay, chauffage inclus (Equivalence de 6600 m² de panneaux photovoltaïque). La production serait directement réinjectée dans le réseau de distribution de la commune

- Chiffre d'affaires estimé à 180 K€ ;
- Investissements contenus : environs 2M d'euros
- Enjeux environnementaux limités bien qu'à l'intérieur d'un site Natura 2000
- Retombés économiques pour la commune constituées d'une redevance fixe de 2300 € / an pour les 6 premières années auquel s'ajouterait 2 % du CA puis à partir de la 7^e année, redevance fixe porté à 4000 € + 5 % CA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 contres : Bernard BLANC, Julie CARRE - 4 abstentions : Caroline GROMIER, Lydie LEROY, Michaël VALESCH, David FARINHA DE SOUSA)

EMET un avis de principe favorable à la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique par la SAS des NANTS sur le ruisseau du Menet ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme,



Jean René BENOIT